

Etat des lieux de sortie baclé

Par lilirom, le 01/12/2011 à 18:39

Bonjour,

nous venons de faire notre état des lieux de sortie. Cependant le propriétaire a juste mis un commentaire sur la premiere page de l état des lieux d'entrée sur le fait qu un parquet a été ciré et non vitrifié anotation que nous avons validée en signant. Nous n avons donc pas fait de document daté à la date de sortie et rien ne prouve que nous avons rendu les clés. D autant qu'il ne nous a pas donné de double de ce document. Ce pseudo état des lieu est il valable et peut il jouer contre nous pour la restitution de la caution?

Par corimaa, le 01/12/2011 à 22:51

[citation]D autant qu'il ne nous a pas donné de double de ce document[/citation]

Donc maintenant, il peut rajouter ce qu'il veut. Demandez lui un double de l'etat des lieux

Par contre, l'entretien de la vitrification vous incombait, il se peut qu'il vous facture la vitrification et la deduise de votre depot de garantie